

«Le Pacte de Marrakech est un appel à la censure des médias politiquement incorrects»

[Source : <http://www.lefigaro.fr/vox/medias>]

- Par Alexandre del Valle
- Publié le 11/12/2018 à 19:30



FIGAROVOX/TRIBUNE – Alexandre Del Valle s’inquiète de certaines dispositions du Pacte de Marrakech, qui visent à rendre plus positive l’information que les médias donnent à propos de l’immigration.

Géopolitologue, docteur en histoire contemporaine, consultant et essayiste, Alexandre del Valle est professeur de géopolitique et de relations internationales. Il vient de publier La Stratégie de l’intimidation, du terrorisme jihadiste à l’islamiquement correct (éd. L’Artilleur, mars 2018).

Beaucoup d’encre a déjà coulé à propos du fameux Pacte signé à Marrakech ce début de semaine par 148 pays-membres des Nations unies. Ses rédacteurs rappellent que ce texte visant à réguler des migrations plus «sûres» serait «non-contraignant». Mais rien n’empêchera ultérieurement les États signataires et les instances européennes de «judiciariser» des pans entiers

dudit Pacte. Le Pacte sous-entend d'ailleurs que les États d'accueil ont le devoir d'octroyer des droits et des aides financières aux migrants «sans discriminations» (réguliers ou illégaux), ce qui revient à supprimer toute différence entre le national et l'étranger, bref, à démanteler moralement les souverainetés pourtant nominalement reconnues par les rédacteurs.

Un appel à la censure

«Encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues»

Objectif 17 du Pacte de Marrakech

Le Pacte de Marrakech incite les médias à combattre et limiter tout discours hostile à l'immigration, sous peine d'être privés de financement public par les gouvernements, eux-mêmes sommés de se soumettre à la doxa diversitaire qui transparait du début à la fin du texte onusien. C'est ainsi que l'objectif n°17 du Pacte appelle à «*éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues*». Il invite ainsi les médias à s'impliquer dans un projet politico-gestionnaire en tant qu' «acteurs» de la «Migration». Avec eux, «les milieux universitaires», «le secteur privé» ou encore les «institutions nationales de défense des droits de l'homme» (ce qui inclut les ONG qui affrètent des bateaux pro-clandestins comme l'Aquarius), sont tous appelés à combattre les idées qui ne vont pas dans le sens de l'immigrationnisme béat. Cet Objectif n°17 pousse à diaboliser les intellectuels, les journalistes et les politiques qui, dans le cadre du futur débat sur l'immigration annoncé par Emmanuel Macron notamment, afficheraient leur souci de contrôler l'immigration et a fortiori de réduire ou supprimer les aides financières croissantes accordées aux migrants clandestins que le Pacte met sur le plan que les migrants légaux.

» LIRE AUSSI – «Le Pacte mondial sur les migrations risque de contraindre les États»

Sur Internet aussi

Dans les mesures à mettre en œuvre pour «atteindre cet objectif», les rédacteurs du Pacte entendent «promouvoir une information indépendante, objective et de qualité, y compris sur Internet». Intention dont on ne manquera pas de relever l'ironie alors que ces dernières semaines, c'est justement sur le Net qu'a été dénoncé (au départ à partir des États-Unis) ce Pacte migratoire controversé. Cette prise de conscience déplorée par les rédacteurs du Pacte a d'ailleurs déclenché une polémique dans de nombreux pays occidentaux: rétractation de l'Italie et de l'Autriche, refus de la quasi-totalité des pays d'Europe centrale et orientale, «gel» de la signature en Suisse après le référendum sur la primauté du droit national ; crise gouvernementale en Belgique (face au refus de la NVA flamande de signer le

Pacte), et prudence habile du Président Macron qui a préféré ne pas s'afficher à Marrakech en y envoyant Jean-Baptiste Lemoyne. Les rédacteurs et soutiens du Pacte migratoire se sont ainsi contentés de fustiger les opposants au texte onusien sans jamais en délivrer le contenu lui-même et en s'abritant sur l'ubuesque affirmation du caractère «non-contraignant». Les rédacteurs de l'accord de Marrakech et leurs soutiens politiques sont d'ailleurs déterminés à «sensibiliser les professionnels des médias aux questions de migration et à la terminologie afférente». On observera que la contradiction flagrante d'un débat prétendument «objectif» sur l'immigration et d'un corps de métier journalistique «sensibilisé» à une terminologie «positive sur la Migration» ne semble pas heurter outre mesure la «sensibilité» rédactionnelle des Nations unies et des lobbies diversitaires qui soutiennent le Pacte.

Des divergences de perception quant à l'immigration seront considérées comme des manquements éthiques.

Ses rédacteurs comptent ainsi faire respecter cette «terminologie» spécifique «en instituant des normes déontologiques pour le journalisme» (et la publicité). Le mot est lâché: en parlant de «déontologie» – au mépris de celle déjà instituée en France et ailleurs – les rédacteurs entendent par conséquent mettre toute divergence de «perception» à l'égard des migrants du côté du manquement éthique et professionnel, ce qui induit la logique de sanctions corrélatives. Si en principe ces sanctions sont le fait d'une commission paritaire, le Pacte appelle officiellement les États à sanctionner les non-immigrationnistes en supprimant les subsides étatiques des médias qui «dévieraient» du message nécessairement positif sur «le Migrant»... une menace qui a d'ailleurs déjà plané sur l'hebdomadaire Valeurs actuelles à la suite d'une couverture choc montrant une femme musulmane voilée. Le petit ajout dans le texte du Pacte: «dans le plein respect de la liberté de la presse» ne trompera d'ailleurs personne, car ce droit repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression, droits soumis à des limites. La Cour européenne des droits de l'homme rend d'ailleurs régulièrement des verdicts dans des affaires où il est question de savoir si l'interférence du gouvernement – prévue par la loi – avec le droit à la liberté d'expression d'un individu est légitime ou non. Or ce que fait le Pacte, tout non-contraignant qu'il soit, c'est bien élargir les conditions de légitimité de cette interférence. La boucle est bouclée.